

# S'inscrire sur la liste électorale en mairie : quels justificatifs ?

## Pour votre identité

Pour s'inscrire sur la liste électorale, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Carte d'identité française valide ou périmée **depuis moins de 5 ans** (au jour du dépôt de votre demande)
- Passeport français valide ou périmée **depuis moins de 5 ans** (au jour du dépôt de votre demande)

## Autre situation

Vous devez fournir :

- un document prouvant votre nationalité,
- **et** un document prouvant votre identité.

## Document prouvant votre nationalité :

Vous devez fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.

Si vous n'en avez pas, vous pouvez fournir :

- une déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom dûment enregistrée, ou, à défaut, une attestation de cette déclaration délivrée par le ministre de l'intérieur à votre demande, à celle de votre représentant légal ou à la demande d'une administration publique française,
- ou une ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret,
- ou un certificat de nationalité délivré par le greffe du tribunal ou une copie du décret de naturalisation (qui prend effet à la date de sa notification).

## Document prouvant votre identité :

- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photo, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élus locaux (en cours de validité) avec photo, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photo
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photo, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photo ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photo
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photo
- Carte d'identité (en cours de validité) avec photo ou carte de circulation (en cours de validité) avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photo, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

## Pour votre domicile

Vous devez fournir un justificatif :

- **de moins de 3 mois**,
- à votre nom
- et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune.

Il peut s'agir, par exemple, d'un des documents suivants :

- Attestation ou la facture d'eau, d'électricité, de gaz, **de téléphone fixe** établie à votre nom par cette entreprise
- Attestation d'assurance habitation
- Avis d'imposition ou certificat de non imposition sur le revenu
- Quittance de loyer **non manuscrite**
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement.

## Vous habitez chez votre père et/ou votre mère :

### Avant 26 ans

Il faut fournir :

- un document de moins de 3 mois attestant du domicile du parent dans la commune,
- et un document attestant du lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation, ...),
- copie carte identité parent.

### À partir de 26 ans

Il faut fournir :

- lettre signée par le parent qui vous héberge, certifiant que vous habitez chez lui et datant de moins de 3 mois,
- document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse du parent vous hébergeant),
- copie de la carte d'identité du parent vous hébergeant,
- justificatif de domicile du parent.

## Vous habitez chez une autre personne :

Il faut présenter les 3 documents suivants :

- lettre signée par la personne qui vous héberge, certifiant que vous habitez chez elle et datant de moins de 3 mois,
- document prouvant votre lien avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout document indiquant votre nom et l'adresse de la personne vous hébergeant),
- copie de la carte d'identité de l'hébergeant
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.